



## comment partir avant le divorce ?

Par **angelama**, le **04/04/2012** à **01:23**

Bonjour.

Je suis actuellement mariée depuis ans et j'ai 3 enfants en bas âge.

Je souhaiterai demander le divorce, seulement je me demande s'il est possible d'obtenir des aides pour pouvoir nous reloger mes enfants et moi, en attendant que le divorce soit prononcé.

En effet, je suis actuellement en congé parental.

Nous vivons pour le moment dans une maison que nous avons acheter en 2006 ( encore en crédit).

Est-ce qu'il est préférable de vendre la maison avant de commencer toute démarche pour le divorce, ou est ce que tout peut se faire en même temps ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Stephanie

Par **Lerosier**, le **05/04/2012** à **20:19**

Bonsoir,

Dans un premier temps il va falloir demander une séparation de corps => Procédure judiciaire(dans le cas de violences conjugales par exemple).

Dans un second temps, vous rapprocher de votre CAF, des aides vous seront proposés (allocation parent isolé,APL, allocation familiales..).

Dans tous les cas, consultez un avocat, pour éviter toute erreur.

Bonne courage pour la suite....

[s]??????[/s]

Par **angelama**, le **05/04/2012** à **22:03**

Bonsoir Lerosier,

je vous remercie pour votre réponse.

Je vais également prendre contact avec le tribunal de grande instance, car apparemment, j'ai le droit à une aide juridictionnelle totale.

Merci encore.

Cordialement,

stephanie